



**Compte-rendu de la Réunion
tenue le samedi 28 mai 2005
au Restaurant "Le Louis XVII"
40, boulevard Malesherbes, à Paris 8^{ème}**

Étaient présents :

M^{me} de La Chapelle
M. Duval
M. Desjeux
M. Mésognon
M^{me} Pierrard

Présidente
Vice-président
Secrétaire Général
Secrétaire Général Adjoint
Trésorière

et

M^{mes} Alaux, de Confevron, de Crozes, Demsar, Desmangeot, Julie, Védrine, Wiener,
M^{lle} Coutin,
MM. Huwaert, Gautier, Turpault.

Était excusé :

M. Chomette.

Après le déjeuner habituel, la Présidente ouvre la séance :

I - La vie du Cercle

- Le Cercle, et les associations auxquelles il s'était joint, ont été déboutés par le Tribunal Administratif dans l'affaire du transfert du cœur dit « de Louis XVI ». Le Cercle pense qu'il n'est pas nécessaire de faire appel.
- Mme de La Chapelle a pris contact avec le docteur Philippe Charlier, qui a procédé à l'analyse des restes d'Agnès Sorel. Il est susceptible de proposer une demande d'analyse du corps de Ste Marguerite. Notre Présidente lui a fait parvenir un certain nombre de documents. Il a commencé à travailler sur le sujet

II - Enquête sur le témoignage Chauvet de Beauregard

par Laure de La Chapelle

En 1816, une dame curieuse - et insomniaque - regardait par la fenêtre de sa chambre un soir de février ; ce qu'elle discerna à la lueur des torches lui donna à penser qu'il se passait quelque chose d'étrange dans le cimetière Ste Marguerite. Effrayée d'être impliquée dans une affaire d'État, elle confia à une autre plume trois ans plus tard le soin de recueillir son témoignage. Le voici en intégralité :

« En 1816, des fouilles furent ordonnées dans l'ancien cimetière de Ste Marguerite pour y chercher les restes de l'enfant mort au Temple; un service funèbre devait avoir lieu dans l'église Ste Marguerite qui avait été préparée à cet effet avec une grande pompe. La fouille se fit le soir sur les onze heures dans le cimetière et sur l'indication d'un ancien sacristain de l'endroit de l'inhumation ; après quelques coups de bêche on trouva des débris de cercueil renfermant une boîte (boîte) de plomb *recouverte de bois* (et non de soie !) qui contenait un procès-verbal des membres de la Commune de Paris et signée d'eux, constatant *que l'enfant n'était pas mort au Temple, mais en avait été enlevé*. Une dame de mes amies était chez les sœurs de Charité dont les fenêtres donnaient dans le cimetière et regardait à travers les croisées. On emporta le petit coffre chez Monsieur Dubois, curé de Ste Marguerite, chez lequel Mr de Caze (Decazes) attendait les résultats de la fouille. Il emporta le coffre après l'avoir ouvert chez le Curé et le service fut décommandé.

La Dame dont je tiens ces faits était extrêmement liée avec le Curé qui mourut quelques mois après d'une

manière très fâcheuse, ayant été pris subitement d'une maladie pour laquelle on lui ordonna les eaux de Bourbonne ou Spa, je ne me rappelle pas au juste, mais il mourut dans la route et ne put arriver jusque là ». 31
Xbre 1819

De la part de Mme Chauvet de Beauregard

Examen du texte de ce témoignage :

Inutile d'insister sur la monumentale erreur de lecture qui a fait écrire aux historiens: une boîte de plomb recouverte de soie, alors qu'il faut lire bois : et pourtant, une ligne avant, le « b » de boette est écrit exactement de la même façon, et là, il n'y a pas eu de mauvaise interprétation... La lecture « soie » est un faux-sens caractérisé. Quant aux papiers constatant que l'enfant du Temple avait été enlevé, c'est un autre cas classique où l'on met la charrue avant les boeufs. En effet, ces - ou plutôt ce - document était très certainement le procès-verbal officiel d'inhumation, contenu dans la boîte de plomb et qui fut remis à Decazes lui-même d'après une note de police. Ernest Daudet retrouva cet acte au château de Grave dans la propriété de l'ancien ministre. Ce document était un double original, comportant des variantes mineures avec le texte qui se trouve aux archives de la Préfecture de Police. Il est effectivement signé, non par les membres de la Commune de Paris, mais par des membres du Comité de Sûreté Générale: Boudin, Pémartin, Courtois, C. Alex, Isabeau, Piene, Rovère, Bergoeing, Président, Pierre Guyomar, Sevestre, J.B. Genevois. Trouver un procès-verbal d'inhumation dans une tombe sans trouver de corps fait conclure à un enlèvement : et la conclusion, ici, tient lieu de preuve.

Le témoignage Chauvet de Beauregard est corroboré par une note de police que nous venons de citer. Elle date du 1^{er} mars 1816 (F7/ 6808) et précise :

« les recherches faites pour découvrir les restes du Roi Louis 17 offrent les résultats suivants :

on a trouvé à l'endroit indiqué dans le cimetière de Ste Marguerite une bierre (et non une pierre) rompue et une boîte de plomb contenant des papiers qui ont été remis au ministre de la police ». Admirez encore une fois l'erreur de lecture : le policier écrit phonétiquement « bière », et personne ne prend la peine de corriger le sens aberrant « pierre ».

Dans les procès-verbaux de la commission du vieux Paris, M. Jacques Descheemaeker, membre du Cercle a retrouvé un autre témoignage sur les fouilles Decazes :

« Un témoin, M. Bouchesèche, avait écrit à Lenôtre en 1897, qu'étant enfant, vers 1826 (encore une erreur de lecture : il s'agit de 1816) il avait vu la porte du cimetière s'ouvrir devant deux personnages descendus d'une voiture de gala. Reçus par le clergé au grand complet, ils firent ouvrir une fosse dans la partie située à gauche du Calvaire et de laquelle les fossoyeurs retirèrent un cercueil. Ouverte devant les spectateurs, la bière se trouva vide. Ce témoignage fut confirmé par Lenôtre en 1904 ».

Ce texte contient des erreurs manifestes : la fouille fut clandestine, Decazes attendait les résultats dans la maison curiale, l'emplacement n'est pas exact. Tel que, il représente une version tardive, mais intéressante, des événements.

Quant à Decazes lui-même, il écrit le 1^{er} mars 1816 au comte Anglès, préfet de police (F7/6808/1496) : « ... il convient qu'on **continue** avec activité les fouilles nécessaires pour retrouver les restes ». L'expression « **continuer** » est bien une preuve que les fouilles avaient commencé : et c'est sur les ordres du préfet Anglès que dix jours plus tard, les commissaires de police Simon et Petit débutaient leur enquête et interrogeaient Voisin, Dusser et Decouflet. Leur rapport est daté du 15 mars 1816 (BB30/964).

Madame Chauvet de Beauregard avait-elle pu voir les fouilles clandestines de Decazes ? C'est vraisemblable. En effet, un article du Mercure de France de 1953 nous apprend que les sœurs de Charité occupaient les n^{os} 33 et 35 de la rue St Bernard, deux maisons jumelles qui dominaient le cimetière. A la mort du propriétaire de ces maisons, sa veuve, Marie Madeleine Milcent, devint à son tour propriétaire. Elle mourut le 1^{er} mars 1824 en laissant les maisons à son fils domicilié 15 rue du Fbg St Martin A l'époque, le presbytère occupait le n^o 31 de la rue St Bernard.

Comment, avant toute enquête, retrouva-t-on immédiatement l'emplacement de la bière ?

Très simplement, à cause de l'organisation du cimetière.

Le cimetière Ste Marguerite contenait 34 fosses communes de 6m² en surface et 4m² au fond ; elles étaient donc très exiguës. Faites pour recevoir 800 corps, chacune pouvait faire face aux inhumations pendant dix mois environ; on ne revenait à une fosse que 28 ans après son ouverture (Hillairet).

Le registre du cimetière nous apprend que la fosse commune où Bertrancourt enterra l'enfant du Temple fut fermée quelques jours après son inhumation et la suivante ouverte le 16 juin 1795, (28 prairial). La bière se trouvait donc sur le dessus de la fosse qui allait être abandonnée (On peut imaginer que Bertrancourt la fit fermer pour pouvoir plus aisément récupérer le cercueil). Le concierge - ou sacristain - Bureau, présent à Ste Marguerite depuis 1788, avait tous les documents nécessaires pour indiquer aux fossoyeurs du ministre l'emplacement de la fosse en service le 22 prairial de l'an III. Il suffit donc de donner quelques coups de bêche pour trouver la bière dans un emplacement bien déterminé. Mais elle se trouva vide ... et ce fut le début d'une enquête qui amena plus de doutes que de certitudes.

Les deux fosses (du 22 et du 28 prairial) se trouvaient à la suite l'une de l'autre, à côté de la maison du fossoyeur Bertrancourt, approximativement à l'emplacement de l'allée d'accès actuelle.

Que penser des récits faisant état de fouilles antérieures ?

Il s'agit principalement d'un texte de Fabre de l'Aude comte d'Empire, pair de France sous la Restauration. Il rapporte dans son « Histoire secrète du Directoire » le témoignage d'un certain Richer-Serizy qui assure avoir assisté vers la fin de l'année 1795 à une fouille clandestine au cimetière Ste Marguerite :

« On n'a rien trouvé dans la fosse, pas même les débris de ce corps qu'on avait dit être le fils du défunt Capet ».

Autre récit, celui de Lamothe Langon dans ses « Mémoires de Napoléon Bonaparte », compilation dont on ne saurait trop se méfier. Il fait dire à l'Empereur :

« Je fis faire des fouilles au cimetière de Ste Elisabeth, (sic) au lieu indiqué de la sépulture du cadavre ... La bière, encore assez bien conservée, ayant été ouverte en présence de Fouché et de Savary, se trouva vide ».

Il est inutile de préciser que ces textes tardifs dépendent littérairement du récit des fouilles Decazes.

Mais deux autres arguments tendent à les discréditer :

- ils ne sont corroborés par aucun document, ni aucun autre témoignage.
- Et surtout: si des fouilles avaient eu lieu en 1795 ou en 1806, les fossoyeurs n'auraient pas manqué de récupérer la boîte en plomb contenant un procès-verbal officiel. On peut donc conclure, sans grand risque d'erreur, à des récits inventés de toutes pièces, comme il n'est pas rare d'en trouver dans l'énigme Louis XVII.

Le seul récit corroboré par des documents officiels et des témoignages indépendants est donc bien celui de la fouille clandestine commandée par le ministre Decazes en février 1816.

III - Le témoignage de Christophe Barraud

par Didier Duval.

Qui est Christophe Barraud ? Celui-ci était avec Savart un des deux adjoints du concierge Fauconnier à la tour du Temple en 1796.

En 1815 au cours de l'enquête effectuée par le commodore Sydney Smith sur la mort étrange de son ami le capitaine Wright, Barraud fut interrogé et révéla les faits suivants, bien que ceux-ci n'aient pas de relation directe avec la mort de Wright.

« Il me dit encore (c'est l'agent de Sydney Smith qui parle), que Monsieur Poupert était venu plusieurs fois le trouver et que cela l'ennuyait d'être cité dans un manuscrit comme ayant transporté le corps du fils de notre infortuné Louis XVI à l'église Sainte Catherine.

Monsieur Poupert, ajouta-t-il, fait erreur. Ce n'est pas moi qui accompagnai le malheureux Dauphin, ce fut Bozin entrepreneur de pompes funèbres, qui enterra le corps et marqua d'un D le cercueil, avec un bout de charbon de bois, afin de le reconnaître si les temps venaient à changer. Il reçut en paiement cent francs en assignats, ce qui à cette époque équivalait à zéro, et ne couvrit pas ses dépenses (Ce Bozin est maintenant un pauvre à Bicêtre). Oui, poursuivit-il, en parlant du Dauphin, quand j'évoquais son image, mon cœur saigne encore. J'étais porteur d'eau à l'époque, et c'était moi qui préparait les bains pour la famille royale encore captive. Le Dauphin avait coutume de me dire : « Christophe, je n'ai pas d'argent pour vous récompenser, mais je vais partager mon dîner avec vous. Et il me donnait un morceau de son pain et quelque chose à manger avec. Cela m'arriva fréquemment. Ce monstre de Simon et ***qui lui succéda, le faisait cruellement souffrir. Après la mort de ses parents, ils enlevèrent du principal appartement une sorte de placard à travers lequel, ils avaient coutume de lui passer les haricots constituant sa nourriture, et le fils du meilleur des rois mourut sur une botte de paille, empoisonné.

« NAVAL CHRONICLE TOME 36 PAGE 109)

Fortolis qui donne ce témoignage indique que c'était en 1815 la première fois que le mot empoisonné apparaissait sur les lèvres d'un témoin de l'enterrement du Dauphin.

Extrait de « Des Cachots de la Terreur » Perrin 1923, L. FORTOLIS

IV - Encore une affaire de cœur : le cas du maréchal Gigault de Bellefonds

par Laure de La Chapelle

Les membres du Cercle qui ont eu l'occasion d'entendre, en juin 2004, l'émission de Jacques Pradel sur Europe 1 se souviennent peut-être de m'avoir entendu faire allusion à cet officier, qui vivait à l'époque de Louis XIV, et dont manifestement, personne n'avait jamais entendu parler dans les médias !

Et pourtant : Bernardin Gigault de Bellefonds, (1630-1694) maréchal de France à 38 ans, fut un des hommes célèbres de son époque ; d'abord capitaine à 15 ans au régiment de Piémont, il se fit remarquer de Louis XIII et de Mazarin lors des guerres de la Fronde, en défendant le château de Valognes en Cotentin dont il était gouverneur.

Mestre de camp du régiment d'infanterie de Champagne en 1650, il devient maréchal de camp en 1651 et combat les frondeurs de Condé. En 1654, sous les ordres de Turenne, il délivre Arras des Espagnols et l'année suivante, à 25 ans, il est nommé lieutenant général des armées du roi en Catalogne.

Quelques mois après sa nomination il épousa Madeleine Foucquet, nièce du tout puissant surintendant des Finances.

Son rôle actif dans la guerre de Dévolution, en 1667-1668, lui valut, en décembre 1668, l'honneur suprême d'être nommé Maréchal de France.

Par contre, à cause de son tempérament intransigeant, il fut



exilé deux fois pour avoir désobéi aux ordres de Turenne et du roi ; rentré en grâce, il fut choisi en 1692 par Louis XIV pour débarquer en Angleterre et rétablir le roi catholique Jacques II Stuart sur son trône. Le désastre de la Hougue mit fin à sa carrière militaire.

Parallèlement à ses activités de maréchal de France, Bellefonds avait obtenu en 1663 la charge de premier maître d'hôtel du roi, avec résidence à St Germain en Laye. Pour soutenir ce rôle honorifique qui comprenait l'organisation des divertissements royaux, l'introduction des ambassadeurs, les questions de préséance et d'étiquette, il fallait assumer un train de vie dispendieux, qui eut raison des ressources financières du Maréchal en 1676. Il avait déjà présenté sa démission en 1672, que le roi avait refusée. Madame de Sévigné en rend compte le 13 janvier :

« Écoutez la bonté du Roi et le plaisir de servir un si aimable maître. Il a fait appeler le maréchal de Bellefonds dans son cabinet et lui a dit :

- Monsieur le Maréchal, je veux savoir pourquoi vous me voulez quitter. Est-ce dévotion ? Est-ce envie de vous retirer ? Est-ce l'accablement de vos dettes ? Si c'est le dernier, j'y veux donner ordre et entrer dans le détail de vos affaires.

Le maréchal fut sensiblement touché de cette bonté.

- Sire, dit-il, ce sont mes dettes. Je suis abîmé. Je ne puis voir souffrir quelques-uns de mes amis qui m'ont assisté, et que je ne puis satisfaire.



Chapelle du château de l'Isle-Marie, Picauville.

son cœur fut en effet prélevé et enfermé dans un reliquaire en plomb ; jusqu'à la dernière guerre, exposé dans la chapelle, il était montré par le gardien aux touristes et aux visiteurs. Et pour parfaire l'exposé des hauts faits du maréchal, le brave homme prenait le reliquaire, le secouait en cadence en disant : « Écoutez battre le cœur du Maréchal ! ». Sec comme un caillou et rétréci à l'extrême, le viscère cognait contre les parois de son enveloppe de plomb.

Ce qui prouve bien - et c'est là où je voulais en venir - que le traitement de ce viscère se faisait déjà à l'époque par dessiccation dans l'alcool ou l'esprit de vin. Pas d'aromates, pas de sac en toile qui aurait occulté le bruit. Pelletan et les médecins de son époque n'inventèrent rien de mieux. Sous Louis XIV, on connaissait l'art et la manière de conserver les cœurs !

La relique du Maréchal disparut pendant la guerre, ce que je regrette fort, car j'aurais invité le Cercle à venir l'écouter dans la belle chapelle de l'Isle Marie ...

V - Questions Diverses

- La prochaine réunion aura lieu le 8 octobre 2005.
- Le cahier n° 33 est en préparation.

La séance est levée à 17h00

Le Secrétaire Général

Édouard Desjeux